

Note au formateur

Date	12.10.2023
Auteur	CDE
Adressé à	Formateur du nouveau gouvernement
Versions	1

La Croix-Rouge luxembourgeoise, fondée en 1914 et déclarée d'utilité publique en 1923, a pour but d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Ses plus de 1 500 bénévoles et ses plus de 3 000 salariés, répartis sur cinq entités juridiques, en font un acteur majeur dans les domaines de la Santé, du Social, de la Jeunesse et de l'Humanitaire. En 2022 la Croix-Rouge comptait parmi les dix employeurs les plus importants du pays.

La Croix-Rouge luxembourgeoise est engagée dans des activités aussi diverses que l'aide humanitaire internationale d'urgence, les soins à domicile, la transfusion sanguine, la réhabilitation physique et post-oncologique, l'accueil de personnes âgées ou dépendantes en centres de jour ou intégrés, l'assistance sociale, l'accueil des migrants et réfugiés, l'aide individuelle aux personnes en difficulté, les maisons relais et les maisons de jeunes ou encore les services thérapeutiques socio-familiaux.

En 2022, la Croix-Rouge a présenté des comptes renseignant 281 millions de dépenses. Le budget 2023 prévoit une croissance de presque 20 %.

Les activités de la Croix-Rouge sont financées pour la plus grande part à travers des dispositifs tarifaires et des conventions de financement avec les Ministères de la Santé, de l'Education Nationale, de la Famille, des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Logement et de l'Egalité des chances ainsi que de la sécurité sociale. Une somme non négligeable est apportée tous les ans par des donateurs privés institutionnels ou particuliers.

Les principales activités sont :

Santé

- Aides et Soins à domicile – HELP
- Centre intégré pour personnes âgées à Junglinster
- Logements encadrés pour personnes âgées
- Centre de réhabilitation du Château de Colpach (CRCC) - hôpital spécialisé
- Transfusion Sanguine
- Ambulances (service secondaire – transport des malades)

Aide sociale

- Offices sociaux
- Service Migrants Réfugiés et LSKO
- Epiceries sociales
- Streetwork et housing first
- HIV Berodung
- Logements sociaux

Enfance et Jeunesse

- Centres d'accueil pour enfants y compris structures pour mineurs non accompagnés (MNA)
- Maisons relais et crèches y compris structures pour DPI
- Services d'accompagnement et de consultation dans le cadre de l'AEF
- Croix-Rouge de la Jeunesse avec une activité de formation et d'organisation de colonies de vacances
- Logements pour jeunes

Coopération et aide humanitaire internationale

- Projets d'urgence et de coopération notamment dans la région du sahel, au Burundi, en RDC, au Madagascar, mais également en Ukraine ou encore au Népal.
- Activités de sensibilisation au DIH
- Participation au dispositif Emergency Response Unit (ERU) coordonné par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge
- Recherche dans le cadre de l'abri d'urgence (SRU).

Par ce large éventail d'activités dans le secteur sanitaire et social, la Croix-Rouge est devenue un acteur capable de répondre de façon très transversale et agile à des défis sociétaux complexes.

L'interdépendance entre des problématiques sociales et de santé est devenue très visible lors de la récente crise sanitaire. La capacité de nos services de travailler en synergie nous permet de formuler des réponses efficaces à des situations complexes, que ce soit par des offres ambulatoires ou stationnaires.

Mission Statement

Notre mission est d'aider les personnes vulnérables à vivre dignement et de manière autonome. En mobilisant la solidarité humaine, nous agissons de manière exemplaire, efficace et responsable pour secourir les personnes en détresse et prévenir les situations de précarité matérielle, sanitaire et sociale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Croix-Rouge luxembourgeoise fait partie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et adhère à ses 7 principes fondamentaux.

La présente note destinée au formateur du futur gouvernement luxembourgeois reprend certains sujets qui pourraient aux yeux de la Croix-Rouge être adressés dans le cadre du futur programme gouvernemental.

La Croix-Rouge se tient à disposition pour fournir toute information complémentaire en cas de besoin.

Aides sociales	
Titre	Description
Sans-abrisme	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser une prise en charge pluridisciplinaire (santé, sociale, ...) des personnes vivant dans la rue et améliorer leur accès à l'hygiène (douche, machine à laver, ...) et aux soins de base ;- Création d'une structure d'urgence qui accueille de manière temporaire des personnes sans abri en détresse médicale, p.ex. à l'issue d'une hospitalisation ;- Mettre en place un samu social (basé sur les principes du streetwork) à travers le pays composé de travailleurs sociaux et de soignants.

Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à un statut pour les travailleurs du sexe afin de réduire leur précarisation ; - Élargir le périmètre de l'égalité des chances entre femmes et hommes aux personnes non binaires.
Digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des applications digitales pour que les personnes en besoin puissent accéder facilement aux aides sociales (p.ex. office social digital).

Migration	
Titre	Description
Migration	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une politique de migration et d'accueil. Mettre en œuvre la loi du vivre ensemble en veillant à intégrer des actions dans tous les domaines de la vie des personnes (école/formation, travail, logement, ...) ; - Etablir un plan d'action national afin de mieux coordonner les différentes mesures en faveur des réfugiés et mettre en place une planification sur les années à venir y compris un plan d'accueil d'urgence en cas de forte affluence ; - Faire un audit de l'ONA pour voir si les mesures mises en place depuis l'analyse de l'OLAI faite en 2014 ont porté leurs fruits ; - Responsabiliser et mutualiser les efforts de tous les ministères pour améliorer l'accueil et la prise en charge des DPI/BPT/BPI : accueil, travail, éducation, santé, ... A cette fin, créer une task force interministérielle avec une participation des organisations actives sur le terrain ; - Définir des standards minimaux d'accueil en tenant compte des besoins en matière de santé physique et mentale ; - Préserver l'unité familiale dès l'arrivée sur le territoire ; - Limiter la durée du séjour dans des structures d'urgence au minimum absolu, tel que prévu dans la loi ; - Favoriser la participation des DPI et BPT et continuer les efforts d'autonomisation des DPI et BPT (formation professionnelle et linguistique dès le dépôt de la demande d'asile, accès au marché de l'emploi) ; - Faire un bilan de compétence par l'ADEM, le cas échéant élaborer un plan de formation dès l'arrivée sur le territoire ; - Former les migrants selon les domaines économiques qui souffrent d'une pénurie de main d'œuvre.
Mineurs non accompagnés (MNA)	<p>La Croix-Rouge est d'avis que l'admission en centre pour réfugiés n'est pas adéquate pour des mineurs non accompagnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan national avec tous les acteurs ; - Mettre en place un plan d'accueil d'urgence ; - Evaluation des compétences scolaires et accès immédiat à la scolarisation ; - Mise en place de groupes de vie adaptés favorisant une intégration dans des structures d'accueil classiques.

Logement	
Titre	Description
Mesures générales	<p>Dans le cadre du travail social et de l'accompagnement de jeunes, la pénurie du logement est une préoccupation majeure car des logements abordables sont indispensables pour que les personnes puissent sortir de la précarité.</p> <p>La Croix-Rouge préconise de</p> <ul style="list-style-type: none"> - continuer et renforcer les efforts pour augmenter le nombre de logements locatifs abordables ; - favoriser la création de logements abordables afin que les jeunes adultes quittant des mesures d'aides (careleaver) puissent avoir accès à un logement et ne restent pas bloqués dans les mesures d'aides ; - créer un label « housing first » adapté à la situation luxembourgeoise et augmentation des offres de housing first (aussi en vue des engagements de mettre fin au sans abris jusqu'à 2030) ; - créer un cadre national qui facilite au niveau local différentes formes de cohabitation dans un logement sans mettre en cause l'accessibilités aux aides sociales. Souvent les communes n'admettent pas que plusieurs personnes ne formant pas un ménage se domicilient à une même adresse ; - créer une structure d'urgence permettant l'accueil temporaire de familles et de personnes seules qui se retrouvent de manière subite sans logement et risqueraient de se retrouver dans la rue ;
A l'égard des migrants	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour faciliter l'accès au logement pour les BPI afin de libérer des places d'accueil pour les DPI ; - Réfléchir à un soutien financier ou à des avantages fiscaux pour les familles d'accueil qui hébergent des BPT ou DPI en privé.
<p>La Croix-Rouge va s'engager davantage dans la création de logements abordables par l'investissement substantiel dans de nouvelles constructions cofinancées par le ministère du Logement.</p> <p>Ces logements s'ajouteront aux nombreux logements déjà gérés aujourd'hui sous le régime de la GLS.</p>	

Santé et Sécurité sociale	
Titre	Description
Pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la santé	<p>En 2019, le rapport Lair a fait état de prévisions très inquiétantes en matières de disponibilités de main d'œuvre dans le secteur de la santé. Parallèlement, l'intérêt des jeunes à s'orienter vers des professions de santé diminue chaque année de manière significative. Différentes études ont été menées ces dernières années et les résultats illustrent clairement le besoin impérieux d'un programme gouvernemental qui aura pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser les professions médicales et soignantes pour attirer de nouvelles vocations;

	<ul style="list-style-type: none"> - réviser les attributions professionnelles de manière globale et réviser les curriculums de formation de chacune d'entre elles; - augmenter significativement les capacités de formation; - prévoir des modalités de passerelles entre les différentes formations (en cours d'emploi, validation des acquis d'expérience,...) offrant des perspectives d'évolution professionnelle dans la filière des professions de santé; - Promouvoir et financer des outils et campagnes de santé et bien-être au travail.
Politique sanitaire/santé publique	<p>La politique sanitaire est aujourd'hui encore très exclusivement hospitalo-centrée. Face à l'évolution des besoins de santé et aux attentes de la population, la politique sanitaire devrait se penser et se programmer de manière globale et intégrée entre les soins hospitaliers et les soins dits « extrahospitaliers ».</p> <p>Le renforcement des soins primaires, le développement des filières de soins intégrées, la mise en place de l'hospitalisation à domicile (HAD), l'approche value Based Healthcare devraient faire l'objet d'une politique sanitaire visant à renforcer l'accès à des soins de qualité.</p> <p>En outre, face à l'augmentation des maladies chroniques, des maladies mentales, du vieillissement de la population et des coûts du système de santé, il est urgent de développer des stratégies robustes et pérennes de prévention et d'éducation à la santé et ce pour tous les âges et dans les milieux éducatifs, professionnels, associatifs, ...</p>
Convention collective de travail	<p>Le secteur de la santé est actuellement couvert par deux conventions collectives ; FHL et SAS. Ceci a pour conséquence qu'une même qualification professionnelle est rémunérée différemment selon le milieu dans lequel elle exerce sa profession. Par l'harmonisation des cadres de financement, le gouvernement devrait initier un processus visant un rapprochement des deux conventions collectives vers une convention unique. Ainsi il pourrait pallier la concurrence déloyale existante entre ces deux secteurs tout en visant une pérennité financière du système global et un traitement équivalent des professions de santé.</p> <p>La construction d'un système de santé devrait se faire selon des critères d'organisation intelligents qui ne devraient pas être biaisés par ce clivage entre les modes de rémunération.</p>
Assurances sociales	<p>Dans le secteur de la prise en charge des personnes dépendantes, la gestion et dispensation des médicaments n'est à ce jour prévue ni par l'assurance maladie ni par l'assurance dépendance. Or, cette prestation s'avère dans certains cas indispensable au maintien de l'état de santé des bénéficiaires et il faudrait donc réfléchir à un système de financement de cette prestation pour les assurés.</p>
Accès à des soins pour tous	<p>La couverture universelle aux soins de santé (CUSS) est fortement saluée. Il faudrait l'ancrer dans la loi et réduire les conditions d'accès.</p> <p>La Croix-Rouge est d'avis qu'il faut renforcer le travail en réseau entre les hôpitaux et les acteurs sociaux qui suivent les personnes en</p>

	<p>précarité médicale et sociale. Comme dans de nombreux autres domaines, la continuité des soins n'est pas suffisamment développée.</p> <p>En outre, il faut améliorer la prise en charge de la santé mentale en général et en particulier des DPI/ BPT/BPI et personnes vivant dans la grande précarité (p.ex. des sans-abris).</p>
<p>Mode de financement de la transfusion sanguine</p>	<p>Le don du sang reste aujourd'hui une activité importante dans le système de santé. Ni les produits sanguins labiles (globules rouges et plaquettes) ni le plasma ou encore certains dérivés plasmatiques n'ont à ce jour pu être valablement remplacés par des médicaments synthétiques. Le don du sang sauve de nombreuses vies tous les ans.</p> <p>Or, le mode de financement de cette activité confiée à la Croix-Rouge est hybride, incohérent et surtout insuffisant depuis des années. Partiellement tarifée, partiellement subventionnée, l'activité est déficitaire ces dernières années ainsi qu'en moyenne sur le long terme. (- 4.5 millions € de 2010 à 2023) Il est indispensable d'établir un mode de financement équitable et suffisant pour cette activité qui garantit depuis des années l'autosuffisance en produits labiles de notre pays.</p> <p>La Croix-Rouge est d'avis que le CTS devrait continuer à facturer les produits aux hôpitaux afin de garder une cohérence des flux financiers, mais devrait en contrepartie disposer d'un budget négocié avec l'Etat ou la CNS couvrant le déficit. En outre, la Croix-Rouge sollicite une aide à la pierre pour héberger la transfusion sanguine dans de nouveaux locaux prévus à la « Maison de la Croix-Rouge ».</p>
<p>Responsabilité civile en matière de transfusion sanguine</p>	<p>La Croix-Rouge soulève depuis de nombreuses années la question de la responsabilité civile en matière de transfusion sanguine. En effet, dans tous les pays limitrophes, le risque d'un effet non désirable pour un receveur, effet non lié à une faute avérée de la part d'un tiers (no-fault), est couvert par un système d'indemnisation public. Or, au Luxembourg, la responsabilité incombe entièrement à la Croix-Rouge. Cette situation est intenable surtout en présence d'une jurisprudence dans laquelle la Croix-Rouge a été déclarée coupable pour avoir causé la contamination d'un malade par l'hépatite C suite à une transfusion qui a eu lieu à une époque où la maladie en question n'était pas encore connue.</p> <p>De façon plus générale, la Croix-Rouge est d'avis qu'un comité devrait être formé qui serait en charge de la sécurité transfusionnelle et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualification biologique du don, à savoir le choix des marqueurs infectieux ou autres tests à réaliser ; - les critères de sélection des donneurs de sang ; - l'hémovigilance.

Enfance et Jeunesse	
Titre	Description
Recrutement et manque de personnel	<p>Les dernières années, les domaines de « l'aide à l'enfance et à la famille » et de « l'éducation non formelle » se sont agrandis massivement et des mesures d'aides spécifiques ont été mises en place.</p> <p>Afin de pouvoir répondre aux besoins de prise en charge des bénéficiaires, la demande au niveau du recrutement de personnel qualifié est en augmentation.</p> <p>Le gouvernement devrait continuer à développer la formation dans ce domaine et la rendre plus attractive.</p>
Santé mentale et accès à des mesures d'aides	<p>De plus en plus de jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes) ont besoin d'une prise en charge psychologique afin de pouvoir travailler sur des éventuels traumatismes ou vécus difficiles ou de surmonter des situations complexes et critiques dans leur vie.</p> <p>Les listes d'attente sont très longues, voire même clôturées temporairement, car les services d'aides ou les psychologues indépendants conventionnés n'ont plus de disponibilités pour prendre en charge des nouveaux patients.</p> <p>La Croix-Rouge voit différentes pistes à poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et augmenter les offres de mesures d'aides ; - Travailler sur l'accessibilité des mesures d'aides ; - Décentralisation géographique des mesures d'aides ; - Mettre en place un child policy officer (protection de l'enfance) et un référent bien-être/santé mentale dans les maisons relais, crèches et structures de jeunesse. Le cas échéant, de manière décentralisée et mobile ; - Créer des points d'accueil et de consultation locaux pour les parents.
Collaboration entre école et maison relais (SEA)	<p>Ce sont les mêmes enfants qui fréquentent l'école fondamentale et les SEA. Les deux institutions ont pour objectif d'aider les enfants à devenir des citoyens responsables et compétents, capables de prendre leur place dans la société et de contribuer à la façonner. La lecture, l'écriture, le calcul mais aussi les compétences humaines (créativité, pensée critique, communication, collaboration...) sont nécessaires à cet effet. L'éducation formelle et non formelle doivent travailler main dans la main.</p> <p>Pour cela, il faut davantage d'échanges et de communication structurés, davantage de compréhension mutuelle. Il manque une instance commune au niveau local qui régleme et stimule l'interaction et la communication.</p> <p>L'engagement réciproque de personnel, tel que prévu il y a des années dans le plan d'encadrement périscolaire (PEP), devrait être développé. Les éducateurs peuvent apporter leur soutien à l'école, les enseignants à la maison relais dans le cadre de l'aide aux devoirs.</p>

	<p>Des activités communes dans certaines champs d'activité sont à promouvoir (théâtre, sport, musique...).</p> <p>Des formations continues communes sont à promouvoir (p. ex. éducation des médias...).</p> <p>Une compréhension et une approche communes sont également utiles dans la collaboration avec les parents, notamment lorsqu'il s'agit de soutenir les enfants ayant des besoins ou des défis particuliers.</p>
Responsabilité en matière de la sécurité des bâtiments	<p>Plusieurs SEA partagent des salles avec les écoles fondamentales. Partager des espaces de travail ou des salles de classe (p. ex pour les devoirs) a du sens.</p> <p>Cependant, la double responsabilité de la sécurité des bâtiments de l'inspection de travail et des mines (ITM) et du Service national de la sécurité dans la fonction publique (SNSFP) (sans parler des nouvelles compétences du CGDIS et des compétences communales) pose régulièrement problème.</p> <p>Il faudrait uniformiser les normes applicables aux structures scolaires et périscolaires et définir les responsabilités entre propriétaire des locaux et exploitant.</p>

International	
Titre	Description
Aide humanitaire au Sahel	La Croix-Rouge est depuis de longue date active dans la région du Sahel . Malgré l'instabilité politique dans la région, les moyens en faveur de la région devraient être maintenus.
Innovation et travail humanitaire	Le MAEE souhaite développer l'innovation dans l'humanitaire . La Croix-Rouge salue cette volonté et plaide pour un cadre favorisant l'innovation et la recherche dans ce domaine. A ce stade, l'accès aux fonds dédiés à la recherche est très limité pour des organisations sans but lucratif.
Collaboration Mouvement	<p>Le Luxembourg est aujourd'hui un des bailleurs importants (>10 millions de CHF) du Comité international de la Croix-Rouge CICR et finance également les programmes de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge FICR.</p> <p>L'initiative sur la cyber sécurité dans le domaine humanitaire du CICR a également trouvé son siège à Luxembourg. La Croix-Rouge salue ce support du Mouvement et aimerait renforcer et préciser le positionnement de son propre département international à ce niveau.</p>
RH - Télétravail	Dans les conventions conclues entre le gouvernement luxembourgeois et les gouvernements des pays limitrophes en matière d'imposition sur le revenu, les jours de travail effectués dans des pays tiers sont comptés au même titre que des jours de télétravail. De ce fait, les collaborateurs frontaliers des ONG travaillant à l'international sont de facto privés du télétravail sinon exclus de toutes missions dans les pays cibles de l'action humanitaire, s'ils ne veulent pas dépasser les seuils de tolérance et

	<p>payer des impôts dans leur pays de résidence. Les règles de télétravail mises en place pour les frontaliers sont donc pénalisantes.</p> <p>La Croix-Rouge plaide pour une négociation pour plus de flexibilité en la matière tout en sachant que le contexte fiscal est difficile et devrait être adressé ouvertement avec les pays voisins.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Croix-Rouge luxembourgeoise – projets d’importance nationale pour lesquels un appui de l’Etat est sollicité	
Titre	Description
Château de Colpach, classé monument national	<p>La Croix-Rouge a hérité de la part de la famille Mayrisch le domaine de Colpach afin d’y réaliser une maison pour enfants ou pour convalescents. Durant de longues années, un centre de convalescence a fonctionné sur place qui occupait le château et les annexes. Le nouveau centre de réhabilitation a ouvert ses portes en 2010 et a été par la suite reconnu comme « établissement hospitalier spécialisé » par la loi hospitalière du 8 mars 2018, le château ne faisant plus partie des locaux rattachés à l’activité en question.</p> <p>Depuis, plusieurs projets ont été développés pour donner une nouvelle affectation au château et la Croix-Rouge salue vivement l’appui du ministère de l’Education nationale pour installer à Colpach un Centre d’insertion socio-professionnelle (CISP) qui occupera le château ainsi que des nouveaux locaux pour ateliers et un internat à créer.</p> <p>Le futur CISP constitue un projet phare dans les actions de la Croix-Rouge en faveur de la jeunesse, et l’Etat s’est engagé à subventionner les nouvelles constructions ainsi que les équipements. Or, la rénovation du château proprement dit ne fait pas partie des accords. En effet, ce bâtiment historique, demeure de la famille Mayrisch au début du XX siècle, et lieu de rencontre européen d’éminents intellectuels, écrivains et industriels, devra être remis en état et modernisé pour faire partie intégrante du CISP.</p> <p>La Croix-Rouge sollicite l’Etat d’intervenir financièrement dans la réhabilitation de cet immeuble classé monument national et du parc, non seulement pour contribuer à la réalisation du CISP, mais également pour préserver un haut lieu historique et culturel ayant joué un important rôle dans les échanges franco allemands durant l’entre deux guerres.</p>
Maison de la Croix-Rouge	<p>Au vu de la croissance énorme de la Croix-Rouge sur les dernières années, la gouvernance s’est engagée dans un projet de construction d’un immeuble commun pour les services de support et un certain nombre de services ouverts au public, dont la transfusion sanguine.</p> <p>Toutes les surfaces réalisées sont indispensables au fonctionnement et développement cohérent des services de la Croix-Rouge. A noter que les services abrités dans cet immeuble sont des services d’intérêt général réalisés dans le cadre de programmes publics, sinon des services de support indispensables au fonctionnement desdits services.</p>

	Une démarche cohérente et transparente permettant une mise en compte correcte des investissements d'une organisation privée fait défaut, que ce soit par une aide à la pierre ou une opposabilité de loyers dans les décomptes respectifs.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Luxembourg, le 12 octobre 2023